



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économie sociale et consommation : missions

Question écrite n° 247

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Le gouvernement, soucieux de clarté et de transparence quant à ses attributions, invite le député à se référer au décret n° 2012-912 du 25 juillet 2012 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation. Il complète le décret n° 2012-808 du 12 juin 2012 relatif à ses attributions concernant l'Economie sociale et solidaire, paru au Journal officiel du 13 juin 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 247

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie sociale et solidaire et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4257

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7874